

Commune d'
ALTECKENDORF



Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

**Date de convocation du 17 février 2026
Séance du 26 février 2026**

Sous la présidence de M. Alain HIPPI, Maire
Secrétaire de séance : BURGER Éric
Elus : 14 - En fonction : 14 - Présents ou représentés : 14

Présents : HIPPI Alain, SCHOLLER Manuela, BURGER Éric, ENTZMINGER Christelle, SCHMITT Martine, GIRARDIN Pierre, HANSS Éric, KLEIN Lucie, MATHIS Andréa, MATHIS Toni, SPEICH Nicolas, STAATH Pascal,

Absent : MAHLER Rémy donne pouvoir à Alain HIPPI, SCHLEIFER Daniel donne pouvoir à Christelle ENTZMINGER

ORDRE DU JOUR

- 1) Élection secrétaire de séance
- 2) Approbation procès-verbal du 22 décembre 2025
- 3) Intervention de l'archiviste itinérant
- 4) Lotissement les Tilleuls – Correction des prix de ventes des terrains
- 5) Acceptation de la participation ALSA
- 6) Approbation du Compte Financier Unique 2025 – B.P. Principal
- 7) Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Lotissement Les Tilleuls
- 8) Divers

Election du secrétaire de séance : BURGER Éric

Approbation du compte-rendu du 22 décembre 2025 – approuvé à l'unanimité.

OBJET : 1.4 Autres contrats
Intervention de l'Archiviste itinérant

DCM001-2026

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'après les élections municipales, il convient d'établir le récolement des archives, prévu par l'arrêté interministériel du 31 décembre 1926.

C'est un acte réglementaire obligatoirement effectué à chaque renouvellement de municipalité y compris quand le maire sortant est reconduit dans ses fonctions.

Le maire est civilement et pénalement responsable de l'intégrité et de la conservation des archives dont il est dépositaire ; le récolement a donc pour objectif de décharger le maire sortant de ses responsabilités et de les transférer au nouveau maire, ce qui se matérialise par la rédaction et la signature d'un procès-verbal dit de récolement.

Il propose une mise à jour des archives municipales par la même intervention, l'archiviste itinérant (e) propose une intervention de deux journées pour ces deux prestations.

Le Maire informe que pour l'exercice 2026, les frais d'intervention sont de 400€ par jour.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la mise en place d'une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant pour deux jours.
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes afférents

Les crédits seront prévus au budget primitif 2026

Adopté à l'unanimité

OBJET : 7.2 Fiscalité.
Lotissement « Les Tilleuls » Fixation du prix de vente des terrains.

DCM002-2026

Lors du Conseil Municipal réuni le 31 juillet 2025 les élus ont fixé les prix de ventes des terrains de construction viabilisés du « Lotissement Les Tilleuls » comme suit ;

- Lot 1 de 5,30 ares au prix de 18 000 € T.T.C l'are soit un total de 95 400 € T.T.C
- Lot 2 de 5,16 ares au prix de 18 000 € T.T.C l'are soit un total de 92 880 € T.T.C
- Lot 3 de 4,83 ares au prix de 18 000 € T.T.C l'are soit un total de 86 940 € T.T.C
- Lot 5 de 0,69 are au prix total de 8 500 € T.T.C
- Lot 6 de 0,69 are au prix total de 8 500 € T.T.C

Suite à la réception du document définitif émis par le Géomètre, il s'avère que les surfaces des Lots 1 et 2 ont été revus et ne correspondent donc plus aux surfaces validées lors du précédent Conseil Municipal.

Madame Martine SCHMITT, adjointe chargée de l'urbanisme fait part à l'ensemble des conseillers des nouvelles surfaces à savoir :

- Lot 1 de 5,36 ares au prix de 18 000 € T.T.C l'are soit un total de 96 480 € T.T.C
- Lot 2 de 5,10 ares au prix de 18 000 € T.T.C l'are soit un total de 91 800 € T.T.C

Les autres lots ne sont impactés.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de l'élue en charge du dossier ;

- **DECIDE** de prendre en compte les modifications de surfaces transmises par le géomètre et ainsi fixer les prix de vente des terrains de construction viabilisés du « Lotissement Les Tilleuls » comme suit :
 - Lot 1 de 5,36 ares au prix de 18 000 € T.T.C l'are soit un total de 96 480 € T.T.C
 - Lot 2 de 5,10 ares au prix de 18 000 € T.T.C l'are soit un total de 91 800 € T.T.C
- **AUTORISE** Madame Martine SCHMITT adjointe chargée de l'urbanisme à faire les démarches de recherches des futurs acquéreurs.
- **DEMANDE** à Madame Martine SCHMITT de tenir le Conseil Municipal informé de l'avancement des investigations.

Adopté à l'unanimité

OBJET : 7.5 Subvention
Acceptation participation ASLA

DCM003-2026

Monsieur le Maire présente le courrier de la Présidente de l'Association Sports et Loisirs d'Alteckendorf reçu le 16 février 2026, ce dernier porte sur le versement d'une participation financière relative aux frais d'Electricité.

La participation s'élève à 5 000€.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette participation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la participation de l'Association Sports et Loisirs d'Alteckendorf d'un montant de 5 000 €
- **AUTORISE** le Maire à émettre le titre de 5 000 € au nom de l'Association Sports et Loisirs d'Alteckendorf

Adopté à l'unanimité

OBJET : 7.1 Décisions budgétaires
Approbation du compte financier unique 2025 Commune Alteckendorf

DCM004-2026

Le compte financier unique 2025 se présente comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes	699 239,46
Dépenses	604 600,68
Résultat de l'exercice	94 638,78
Report antérieur	202 053,25
Résultat cumulé de clôture	296 692,03

Section d'investissement	
Recettes	213 013,29
Dépenses	485 231,68
Solde d'exécution de l'exercice	- 272 218,39
Report antérieur	463 358,81
Solde d'exécution cumulé de fin d'exercice	191 140,42
Solde cumulé pour l'exercice	- 177 579,61
Solde cumulé de clôture	487 832,45

Le Maire quitte la salle pour le vote

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

VALIDE le fait que la Présidence de séance soit assurée par Madame SCHOLLER Manuela

APPROUVE

- Le compte financier unique de l'exercice 2025, comme indiqué ci-dessus

Adopté à l'unanimité

Approbation du compte financier unique 2025 Budget annexe lotissement les Tilleuls

DCM005-2026

La balance générale du compte financier unique 2025 se présente comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes	260 251,51
Dépenses	260 251,51
Résultat de l'exercice	0,00
Report antérieur	0,00
Résultat cumulé de clôture	0,00

Section d'investissement	
Recettes	159 717,72
Dépenses	260 251,51
Solde d'exécution de l'exercice	-100 533,79
Report antérieur	118 294,14
Solde d'exécution cumulé de fin d'exercice	17 760,35
Solde cumulé pour l'exercice	-100 533,79
Solde cumulé de clôture	17 760,35

Résultat cumulé 2025- Excédent

17 760.35 €

Le Maire quitte la salle pour le vote

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

VALIDE le fait que la Présidence de séance soit assurée par Madame SCHOLLER Manuela

APPROUVE

- Le compte financier unique de l'exercice 2025

➤ La reprise des résultats

RI- Article 001 « excédent reporté » (Excédent investissement)	17 760,35 €
RF-Article 002 « excédent reporté » (Excédent de fonctionnement)	0 €

Adopté à l'unanimité
